

# Bulletin Communal

*La Motte Chalancon*



**DECEMBRE 2021**



*(Calade sous la neige - Pierre Poletto)*

Mairie de La Motte Chalancon (26470)

Tél : 04.75.27.20.41

Courriel : [mairie@lamottechalancon.com](mailto:mairie@lamottechalancon.com)

Site Web : [www.lamottechalancon.com](http://www.lamottechalancon.com)

# Sommaire

|                                                    |                      |
|----------------------------------------------------|----------------------|
| <i>Le Mot du Maire</i>                             | <i>page 3</i>        |
| <i>Comptes rendus des Conseils</i>                 | <i>pages 4 à 21</i>  |
| <i>Travaux effectués en 2021</i>                   |                      |
| <i>Elections (Présidentielles/Législatives)</i>    | <i>page 22</i>       |
| <i>Dégradations du bien public</i>                 |                      |
| <i>Fleurissement du cimetière</i>                  | <i>page 23</i>       |
| <i>Etat Civil</i>                                  |                      |
| <i>Colis de Noël des personnes âgées</i>           |                      |
| <i>Illuminations de Noël</i>                       | <i>page 24</i>       |
| <i>Epidémie Covid-19, Grippe, Virus de l'hiver</i> | <i>page 25</i>       |
| <i>Centre de vaccination anti-Covid</i>            |                      |
| <i>Remerciements</i>                               |                      |
| <i>Bilan Expositions 2021 Photos Paul URTIN</i>    | <i>page 26</i>       |
| <i>Les Associations</i>                            | <i>pages 27 à 33</i> |
| <i>Déchetterie</i>                                 | <i>page 34</i>       |
| <i>Informations de la Mairie</i>                   | <i>page 35</i>       |
| <i>Infos utiles</i>                                | <i>page 36</i>       |



(Place des Ecoles - Pierre Poletto)

# Le mot du Maire

Chères Mottoises et Chers Mottois

Cette année 2021 se termine, malheureusement, avec une reprise de la pandémie pour laquelle notre vigilance doit encore être renforcée, les gestes barrières restant plus que jamais d'actualité.

Néanmoins, dans ce contexte difficile, nous avons eu la chance d'avoir un bel été et un automne très agréable. De nombreux touristes ont séjourné à la Motte Chalancon et dans toute la région ce qui a permis de « booster » notre économie locale. Je n'avais pas vu une telle affluence dans le village depuis de nombreuses années,

Les acteurs locaux ont fait un travail remarquable, dans des conditions pas toujours faciles. Je les remercie.

Le centre de vaccination de La Motte Chalancon fonctionne très bien et atteindra plus de 1000 injections à la fin de l'année. Je tiens à nouveau à remercier le personnel soignant qui s'est engagé dans cette démarche, ce qui leur a demandé du travail supplémentaire... Courage à eux. Je remercie aussi les Mottoises et les Mottois, ainsi que toutes les personnes extérieures à la vallée, qui se sont déplacés. C'est une vraie réussite, mais nous ne devons pas relâcher nos efforts. Il est impératif de continuer le combat contre ce virus avec détermination et de se faire vacciner avec la 3e dose. J'invite donc tous les réfractaires au vaccin à se déplacer pour en faire de même ; c'est du civisme dans l'intérêt de tous.

Le dossier de la maison médicale avance. Le permis de construire a été déposé, le plan de financement est pratiquement bouclé et les objectifs seront atteints. Le planning est maintenu : les travaux débiteront courant 2022 pour une livraison en 2023, comme promis.

Comme vous l'avez constaté dernièrement, de nouveaux commerces se sont installés dans notre village et nous leurs souhaitons la bienvenue. Par ailleurs, les ventes immobilières ont dépassé nos espérances, ce qui démontre l'attractivité de notre vallée.

Vos nombreux retours positifs concernant la vie à la Motte (embellissement du village, projets que nous défendons, continuité du service public avec les agents de la mairie qui font un travail remarquable, etc..) sont des encouragements pour toute l'équipe municipale.

Je vous en remercie, cela nous fait chaud au cœur.

Vous pouvez croire à notre détermination, sans faille, qui ne changera pas !!!

J'aurai comme chaque année une pensée émue pour les Mottoises et les Mottois qui nous ont quittés en 2021. Ils resteront toujours dans nos mémoires.

Profitez pleinement de ces fêtes de fin d'année en famille ou entre amis.

Au nom de la municipalité, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2022 et surtout une très bonne santé.

Vive La Motte Chalancon





## Comptes rendus des conseils (2<sup>ème</sup> semestre 2021)

### Séance du 15 juillet 2021

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Jeannette LACOUR, représentée par Brigitte PARRENT, et de François HUMBERT, représenté par Pierre CHANAL DE BESSET

Pierre POLETTTO est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance en ayant une pensée pour nos amis Stembertois qui subissent actuellement de graves inondations.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal.  
Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération n° 1 :**

#### **Finances : désignation des suppléants pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération C201203-10 du 3 décembre 2020 de la Communauté des Communes du Diois portant sur le renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu la délibération C210624-21 du 24 juin 2021 de la Communauté des Communes du Diois portant sur la désignation de suppléants non prévus initialement pour cette commission,

Considérant que les membres titulaires de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sont les maires des communes membres,

Considérant l'intérêt que la commission dispose de membres suppléants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Pierre DALSTEIN membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- **CHARGE** le Maire des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

#### **Délibération n° 2, modifiant la délibération n°4 du 16 mars 2021**

#### **Poste d'adjoints techniques saisonniers au camping.**

La délibération n°4 du 16 mars 2021 créait 2 emplois non permanents d'adjoints techniques pour juillet, août :

- Un à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- Un à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a eu lieu de modifier ces deux postes par deux postes à temps non complet à raison de 25 h 30 chacun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette modification.

#### **Questions Diverses :**

##### Bulletin communal :

Le Maire remercie Pierre POLETTTO pour son travail concernant la rédaction et la conception du bulletin communal.

##### Garderie :

Une délégation de parents d'élèves a été reçue par le Maire et Jeannette LACOUR la semaine dernière pour solliciter l'ouverture d'une garderie à l'école de La Motte Chalancon.

Prévision d'effectifs : 6 enfants pour la rentrée scolaire 2021/2022 et 10 enfants pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Horaires d'ouverture : de 16h45 à 18 heures

Participation des parents : 2 € / heure par enfant

Les réservations et paiements se feront sur le logiciel cantine.

Après un tour de table pour recueillir les avis des élus, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les parents seront informés prochainement.

#### Piscine :

Des campeurs regrettent que la piscine soit fermée 2 jours par semaine. Cette situation est due à la difficulté de recruter des maîtres-nageurs pour 2 jours seulement par semaine dans cette période de crise sanitaire.

#### Camping :

Beaucoup d'arrivées ces derniers jours. Les campeurs sont dans l'ensemble satisfaits de l'accueil et de l'entretien du camping.

#### Demande de changement de lieu pour le marché nocturne du vendredi 6 Août :

En raison de la fête foraine, l'association « La Dynamotte » a demandé un autre emplacement pour installer son marché de producteurs locaux.

Le Maire propose la rue du Bourg. Un arrêté de fermeture exceptionnelle de cette rue sera fait en temps voulu.

#### Cimetière :

Des habitants ont signalé que les allées du cimetière n'étaient pas entretenues.

La mairie laisse volontairement végétaliser les allées, ce qui génère durant une certaine période un visuel d'entretien écologique raisonné, qui disparaîtra au fil du temps.

#### Maison de santé :

Le projet est bien engagé. Le diagnostic amiante a été réalisé et les études de sol sont en cours.

Le permis de construire sera déposé par l'architecte courant juillet.

#### Revitalisation du centre bourg :

L'étude réalisée par « Villages vivants » et « l'Aire » a été rendue en mairie.

#### La Drômoise (course cycliste mi-septembre) :

Une réunion a eu lieu en mairie avec les organisateurs de la course. Le prévisionnel d'inscriptions est de 200 personnes à ce jour.

#### Elections présidentielles et législatives 2022 :

Le maire précise les dates retenues :

10 et 24 avril pour les présidentielles

12 et 19 juin pour les législatives

#### Site Internet :

Le nouveau site Internet de la mairie est en cours d'écriture. Les informations sont en train d'être recueillies par Pierre POLETO.

Ce nouveau site devrait voir le jour avant la fin de l'année.

#### Travaux d'accessibilité aux écoles :

Pascale MUNIER informe le conseil que les travaux de maçonnerie sont terminés et que les travaux de plomberie sont en cours dans les sanitaires.

#### Mobilier urbain :

Plusieurs habitants ont demandé le déplacement du banc situé derrière les poubelles, au début de la route de Chalancon. La mairie étudie un nouvel emplacement.

Dans le budget 2022, un montant sera alloué à l'achat de mobilier urbain (bancs, tables, ...) pour remplacer le mobilier vétuste et compléter l'existant.

#### Manifestations :

Les manifestations prévues cet été sont pour l'instant maintenues, sous réserve de nouvelles règles sanitaires liées à la pandémie.

La séance est levée à 21 heures 40

\*\*\*\*\*

## Séance du 7 septembre 2021

Étaient présents tous les conseillers.

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose le rajout d'une délibération sur l'augmentation de l'eau.

Ce rajout est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 1 – Règlement intérieur et changement de tarifs de cantine**

Suite à la mise en place d'un logiciel de gestion de cantine, le règlement intérieur de la cantine est modifié.

Le Maire rappelle la délibération du 18 Décembre 2018 concernant la participation des familles et des communes adhérentes au RPI aux prix du repas de la cantine.

Suite à la loi Egalim qui demande l'introduction de plats bio dans les menus, les tarifs du prestataire augmentent.

Le Maire propose les augmentations suivantes :

- Participation des familles : 4.10 € au lieu de 3.80 € actuellement
- Participation des communes : 2.60 € au lieu de 2.20 € actuellement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation.

Jeannette LACOUR rappelle que dans le prix facturé, d'autres prestations se rajoutent, notamment la garderie de l'enfant.

Par ailleurs, le Maire indique que dorénavant, tout enfant qui arrive à la cantine sans être inscrit sera refusé.

### **Délibération n° 2 - Cession de parcelle à titre gratuit à Mr et Mme TORRE.**

Le Maire rappelle le sujet suivant abordé lors du Conseil Municipal du 18 Août 2020 :

« Christian MOLERUS informe d'un courrier reçu de Mr TORRE signalant qu'une partie de son terrain est sur l'ancien chemin communal. Il propose de racheter ce terrain à la commune afin d'y réaliser des travaux d'enrochement... »

Le Maire propose d'autoriser la cession à titre gratuit du morceau de terrain demandé par Mr et Mme TORRE, comme indiqué sur le plan du géomètre expert.

En contrepartie, Mr et Mme TORRE s'engagent à verser une donation au CAS de la commune.

Tous les frais inhérents à cette transaction sont à la charge du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle.

### **Délibération n° 3 – Demande de subventions pour l'étude par « Villages Vivants » et « Aire » (annule et remplace la délibération du 21 juin 2021)**

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg, la commune a sollicité les bureaux d'étude « Villages Vivants » et « Aire » afin de définir le plan d'action de cette revitalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à demander des subventions au département et à la région.

### **Délibération n° 4 – Demande de subvention pour l'achat de matériel urbain**

Un devis d'achat de matériel urbain a été fait pour un montant TTC de 4 749 euros.

Le Maire propose de demander une subvention auprès du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

### **Délibération n° 5 – Convention de mise à disposition du tractopelle**

En cas de panne ou d'indisponibilité de matériel au Centre d'Exploitation de Die, les capacités d'intervention du Département sont fortement

impactées du fait des délais de rapatriement et de remplacement.

Ainsi, le Maire propose de mettre à disposition du Département le tractopelle de la Commune, pour des missions de chargement de sel en hiver ou lors d'intempéries importantes.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition de matériel doit être signée entre la Commune et le Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la mise en place de cette convention.

#### **Délibération n° 6 – Présentation du rapport définitif de la CRC pour donner suite au contrôle de gestion des exercices 2016 à 2019 de la CCD**

La Chambre régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Diois pour les exercices 2016 à 2019. Elle a arrêté ses observations définitives le 17 mars 2021. Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport doit être communiqué aux assemblées délibérantes des communes membres, afin de prévoir l'organisation d'un débat en Conseil Municipal suivi d'un vote pour acter la tenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la communication du

rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion des exercices 2016 à 2019, tel qu'annexé à la présente délibération, et de la tenue d'un débat sur ce rapport au sein de l'assemblée délibérante. Il charge le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

#### **Délibération supplémentaire n°7 : Augmentation du prix de l'eau**

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de subventions liées à l'assainissement et à l'adduction d'eau potable, l'agence de l'eau impose un tarif unique de consommation de l'eau et un tarif minimum de 1 € pour l'assainissement.

Le Maire propose d'appliquer les nouveaux tarifs dès janvier 2022, et, pour limiter l'impact de l'augmentation, de réduire le prix de l'abonnement de l'eau (79 € à 50€).

Un courrier sera préparé et joint aux factures pour expliquer cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

La simulation suivante a été réalisée pour une consommation annuelle de 85 mètres cubes

| <b>2021</b>                              |             |             |                   |            |                    |
|------------------------------------------|-------------|-------------|-------------------|------------|--------------------|
| <b>Désignation</b>                       | <b>Base</b> | <b>Taux</b> | <b>Montant HT</b> | <b>TVA</b> | <b>Montant TTC</b> |
| Abonnement Eau                           | 1           | 79.00000    | 79.00             | 5.5        | 83.35              |
| Consommation Eau : tranche 1 à 30 m3     | 30          | 1.45000     | 43.50             | 5.5        | 45.89              |
| Consommation Eau : tranche 31 à 5000 m3  | 55          | 0.40000     | 22.00             | 5.5        | 23.21              |
| Agence de bassin                         | 85          | 0.08817     | 7.49              | 5.5        | 7.91               |
| Redevance pollution domestique           | 85          | 0.28000     | 23.80             | 5.5        | 25.11              |
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>             |             |             | <b>175.79</b>     |            | <b>185.46</b>      |
| Abonnement Assainissement                | 1           | 21.50000    | 21.50             | 10         | 23.65              |
| Consommation Assainissement              | 85          | 0.12000     | 10.20             | 10         | 11.22              |
| Redevance modernisation réseaux          | 85          | 0.15000     | 12.75             | 10         | 14.03              |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b> |             |             | <b>44.45</b>      |            | <b>48.90</b>       |

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| <b>TOTAL facture 2021</b> | <b>234.36</b> |
|---------------------------|---------------|

## 2022

| Désignation                                                     | Base | Taux     | Montant HT    | TVA | Montant TTC   | Augment. |
|-----------------------------------------------------------------|------|----------|---------------|-----|---------------|----------|
| Abonnement Eau                                                  | 1    | 50.00000 | 50.00         | 5.5 | 52.75         | -30.60   |
| Consommation Eau : tranche 1 à 5000 m3<br>(plus qu'une tranche) | 85   | 1.45000  | 123.25        | 5.5 | 130.03        | 60.93    |
| Agence de bassin                                                | 85   | 0.08817  | 7.49          | 5.5 | 7.91          | 0        |
| Redevance pollution domestique                                  | 85   | 0.28000  | 23.80         | 5.5 | 25.11         | 0        |
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                    |      |          | <b>204.54</b> |     | <b>215.79</b> |          |
| Abonnement Assainissement                                       | 1    | 21.50000 | 21.50         | 10  | 23.65         | 0        |
| Consommation Assainissement                                     | 85   | 1.00000  | 85.00         | 10  | 93.50         | 82.28    |
| Redevance modernisation réseaux                                 | 85   | 0.15000  | 12.75         | 10  | 14.03         | 0        |
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT EAUX USEES</b>                        |      |          | <b>119.25</b> |     | <b>131.18</b> |          |

**TOTAL facture 2022**

**346.97**

**AUGMENTATION  
PREVUE**

**112.61**

### Questions diverses :

Réunion publique du vendredi 2 septembre : un tour de table rappelant les points abordés et les actions à venir est fait.

Course « la Drômoise » : Pierre DALSTEIN rappelle la course « la Drômoise » les 17, 18 et 19 septembre. Prévoir l'arrêté portant sur les interdictions de circulation et de stationnement.

François HUMBERT rappelle le mail sur l'organisation du « RAID INSA LYON » en avril 2022. Une quarantaine d'étudiants seraient à héberger sur plusieurs week-ends, avec des logements en tente, des logements en dur, et la mise à disposition d'une salle. Une étude sera faite à ce sujet.

Distributeur de billets : Le maire de Cornillon a envoyé un mail concernant la mise en place d'un distributeur de billets par la société privée LOOMIS dans l'une des communes. L'idée est

bonne mais soulève des questions : quel serait le coût ? Dans quel local le mettrait-on ?

Le Conseil Municipal propose de faire une réponse favorable pour l'étude du projet.

Garderie : Jeannette LACOUR informe que la garderie périscolaire a été mise en place. Il y a eu peu d'enfants la première semaine, mais davantage d'inscrits sur les deux semaines à venir.

On attend jusqu'aux vacances de Toussaint pour voir si on maintient la garderie.

Un règlement a été établi et doit être distribué aux parents.

Syndicat Mixte du Pas des Ondes : l'actuel gérant, Mr HERRERA ne reconduit pas sa candidature. Son bail se termine au 31 décembre 2021. Il reste deux candidats pour la DSP.

La décision finale sera prise lors du conseil syndical début octobre.

Des travaux vont commencer : toilettes en dur, dalle pour les camping-cars, accessibilité handicapée.



Le 30 septembre, le Syndicat Mixte du Pas des Ondes va réélire son bureau.

Fin de la réunion à 22 heures.

Maison médicale : le projet a été présenté lors de la réunion publique. Les travaux du futur parking vont commencer.

Cimetière : suite aux remarques concernant l'aspect visuel des allées, le Maire a annoncé en réunion publique qu'un désherbage à la saumure allait être tenté, la commune n'utilisant plus aucun pesticide depuis plusieurs années.

Christian MOLERUS suggère de laisser en état encore une année afin que l'herbe continue de repousser jusqu'à tapisser entièrement les allées. Le Conseil Municipal accepte mais il faudra par la suite envisager un entretien régulier.



\*\*\*\*\*

## Séance du 5 octobre 2021

Étaient présents tous les conseillers.

Pierre CHANAL DU BESSET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose le rajout de trois délibérations :

- Convention unique pôle santé et sécurité au travail
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux
- Parking place du Fort

Ce rajout est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 1 – Location ancienne poste à l'association «la Dynamotte»**

L'Association «la Dynamotte» a demandé une salle communale pour se réunir et faire des

expositions.

Le Maire propose les locaux de l'ancienne poste, du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021, pour un loyer mensuel de 100 euros.

Une convention sera établie pour définir les modalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE le Maire à signer la convention

### **Délibération n° 2 - Location de pièces du Val d'Oule aux cabinets d'infirmières**

A la demande de cabinets d'infirmiers qui sont à la recherche de locaux, la commune propose le rez-de-chaussée du bâtiment « Val d'Oule », qui sera séparé en deux parties.

Le loyer mensuel sera de 100 euros.

Des conventions seront établies pour définir les modalités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

### **Délibération n° 3 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le SDG de Crest a transmis un état de produits irrécouvrables pour lesquels il sollicite l'admission en non-valeur pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette admission en non-valeur.

### **Délibération n° 4 – Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie**

Afin d'améliorer et d'optimiser le service public, le Maire propose d'élargir la plage horaire d'ouverture du secrétariat de mairie en rajoutant le lundi.

A compter du 6 Octobre 2021, le secrétariat de mairie sera ouvert :  
du lundi au samedi de 9 heures à 11 heures 30.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition

### **Délibération n° 5 – Tickets restaurant**

Le Maire informe le conseil municipal que les agents sont bénéficiaires de tickets restaurant selon les modalités définies dans la délibération du 27 janvier 2009.

Il souhaiterait une nouvelle attribution comme suit :

- Seront concernés tout agent titulaire ou non titulaire ayant une ancienneté minimum de 6 mois consécutifs dans la collectivité,
- Le nombre de tickets obtenu par agent sera proratisé au nombre de jours de présence par mois,

- La valeur faciale du ticket sera de 6.50 euros.

- Le taux de participation sera égal à 50 % pour la commune et 50 % pour l'agent,

- La zone d'utilisation de ces tickets sera étendue à toute la France.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la mise en place de cette nouvelle attribution à compter du 1er novembre

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

### **Délibération n° 6 – Réhabilitation du centre bourg : maison de santé et rénovation des calades secteurs 3 et 4**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 Novembre 2017 où il avait été décidé de réaménager les calades du village en 10 secteurs.

Le secteur 2 est maintenant terminé.

Les travaux du secteur 1 vont commencer et les subventions ont été notifiées.

Les travaux de la maison médicale débuteront en 2022

Afin d'optimiser les subventions, il convient de regrouper les projets maison de santé et rénovation des calades dans un projet nommé « réhabilitation du centre-bourg ».

Le Maire propose de demander des subventions pour un dossier incluant la maison de santé et la rénovation des calades pour les secteurs 3 et 4.

Le coût total du projet est estimé à 730 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

– AUTORISE le Maire à effectuer les demandes de subvention aux Collectivités.

### **Délibération supplémentaire n°7 – Convention Unique pôle Santé et Sécurité au Travail**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une

convention unique concernant les missions suivantes :

- Médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail, ...
- Inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- Psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- Coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique.

Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022,
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents,
- AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération supplémentaire n°8 – travaux d'accessibilité des bâtiments communaux**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 septembre 2019 concernant la programmation des travaux liés à l'accessibilité des bâtiments communaux.

Il propose un chiffrage de travaux à effectuer en 2022 pour un montant de 26 242 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal  
AUTORISE le Maire à effectuer les demandes de subvention aux Collectivités.

#### **Délibération supplémentaire n°9 – parking place du Fort**

Pour répondre à la demande des habitants concernant le manque de places de parking, le Maire propose de mettre en place des marquages au sol sur la place du Fort.

Le coût des travaux est estimé à 3 500 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition
- AUTORISE le Maire à demander une subvention au département au titre d'amendes de police.

#### **Questions diverses :**

##### **– Arbre du Coin Maco :**

Un propriétaire a demandé à la mairie d'abattre un arbre qui est trop près de sa maison. Le maire a émis un avis défavorable pour l'abattage et proposé qu'on l'élague durant l'hiver.

##### **– Camping :**

Le Conseil Municipal propose d'enlever le grillage du terrain de tennis extérieur pour le transformer en parking. Différentes solutions sont également évoquées pour créer des places de stationnement : déplacer le volley, agrandir le virage, .... Le maire informe qu'on n'aura pas de subventions pour 2022 et qu'il faudrait étudier un projet global pour avoir un chiffrage.

La décision est prise d'enlever le grillage dans un premier temps

Des candidats pour le poste de chef de camp vont être reçus prochainement.

##### **– Parc des Baronnie :**

Samedi 9 octobre aura lieu l'élection du président du parc. Le maire informe qu'il a prévenu qu'il n'y aura pas de candidat de la Motte pour intégrer le bureau, ceci dans le cadre d'un consensus avec le parc.

– **Commission du domaine public :**

La loi impose aux communes de faire payer les commerçants qui occupent le domaine public.

Le Maire demande la création d'une commission pour déterminer les tarifs d'occupation.

Jeannette LACOUR, Pierre CHANAL, Pierre POLETO, Manu BLANCARD et Cathy DELESTRE se proposent.

– **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

La commission agricole doit contrôler les zones et faire des propositions.

– **Extinctions des lumières la nuit :**

Quelques lumières restent éclairées par dysfonctionnement. Le SDED va régler ce problème. Le Maire demande s'il y a des retours sur cette coupure nocturne. Tous les retours sont positifs.

– **Calade de la sauvegarde :**

Les travaux sont terminés. Une rampe va être installée au milieu et les contremarches, actuellement marron, vont être repeintes par souci esthétique.

– **Sens unique descente des aires :**

Suite à une demande faite lors de la réunion publique : une enquête de voisinage va être faite.

– **Aéroclub :**

Le maire avait mis en relation l'association avec les offices de tourisme ce qui a généré des retours positifs en termes de fréquentation. Des travaux d'aménagement seraient à faire et il faut trouver un financement. On avait demandé une subvention à l'armée, mais elle a été refusée.

Le sénateur Bernard BUIS et la conseillère départementale Martine CHARMET doivent venir visiter le site.

– **Site internet :**

Une réunion d'information sur l'avancée du nouveau site est planifiée pour les élus et les secrétaires.

– **Conseil d'école à venir :**

Les parents d'élèves ont demandé la fermeture de la cour pour la maternelle. Ils souhaiteraient fermer la totalité de la cour mais c'est impossible vu la surface. Le maire attend le conseil pour donner davantage d'information.

**Tour de table :**

Pierre CHANAL informe que des personnes demandent des éclaircissements sur les équipements d'hiver obligatoires.

Le Maire explique que les zones ont été définies par le préfet. Des panneaux d'information vont être posés prochainement et la mairie va communiquer plus précisément sur ces mesures avant la fin du mois.

Pierre CHANAL met en garde contre les loups qui sont sur la commune. Il a eu lui-même une attaque, avec un animal tué et dévoré, devant sa bergerie, à 10 mètres de son domicile.

Manu BLANCARD a été sollicité par une association de jazz qui souhaite rencontrer le maire et les adjoints le samedi matin. Les élus ont proposé une réunion en semaine avec leur vice-président Pierre Noël BOIS. Finalement, Brigitte PARRENT va les rencontrer un samedi.

Pierre POLETO va commencer à travailler sur le prochain bulletin municipal.

Jeannette LACOUR et Pierre POLETO préparent les colis de Noël pour les aînés.

Les cours de yoga ont repris le lundi soir. Il faudra prévoir de mettre le chauffage dans la salle polyvalente chaque semaine. Sèveryne s'en chargera.

La mairie a récupéré une trentaine de photos de l'exposition URTIN. Elles vont être installées dans des salles communales. Les photos extérieures vont rester encore quelques semaines.

Pierre DALSTEIN informe que la collecte du déchet sélectif évolue et que bientôt, on va pouvoir mettre dans les containers jaunes tous les emballages. Des informations vont être distribuées dans les boîtes aux lettres. Le programme des déchetteries évolue également et la mise en place d'une « ressourcerie » va devoir être envisagée. On pourra s'appuyer sur Die.

Le Maire stipule qu'un gros travail est fait par la commission déchets de la Communauté de Communes.

La Drômoise a été une belle réussite avec 1 300 inscrits sur l'ensemble des courses et une bonne équipe de bénévoles. Le retour a été très positif et la plupart des participants sont prêts à revenir l'an prochain. Cela fait aussi de la publicité pour la commune.

Le Conseil Municipal félicite Mme Chantal SARTORIO et toute son équipe pour la qualité de l'exposition URTIN (plus de 2 000 visiteurs).

Fin de la réunion à 22 heures 10

\*\*\*\*\*

## Séance du 8 novembre 2021

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de :

- Cathy DELESTRE, procuration donnée à Jeannette LACOUR
- Pascale MUNIER, procuration donnée à Pierre POLETO
- François HUMBERT, procuration donnée à Jeannette LACOUR

Pierre POLETO est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n°1 Location de la salle polyvalente à Daniell ALNUMA « Des Ailes & Cie »**

Daniell ALNUMA a demandé la location de la salle polyvalente à l'année.

Conformément à la délibération du 21 Juin 2021 :

- un planning d'occupation de la salle devra être fourni

- la commune reste prioritaire pour l'occupation de la salle
- le tarif appliqué est de 500 € l'année + une caution de 150 €

Une convention sera établie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition
- **AUTORISE** le maire à signer la convention

### **Délibération n° 2 Passage à la nomenclature M57 du budget principal et du budget CAS (Centre d'Action Sociale) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Le Maire présente le rapport suivant :

#### **1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel**

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements



publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal

et pour le Budget CAS, à compter du 1er janvier 2022.

## 2 - Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes de moins de 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées constituent des dépenses obligatoires. Pour rappel, sont considérées comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes 20.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la commune de la Motte Chalancon calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N+1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la commune.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2022, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part, les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

### 3 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de

la M57, pour le Budget principal de la commune et pour celui du CAS, à compter du 1er janvier 2022.

- **CONSERVE** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **CALCULE** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.
- **AMENAGE** la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- **AUTORISE** le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de cette délibération

### Délibération n° 3 Création d'un poste agent

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2ème classe pour effectuer les fonctions de secrétaire de mairie ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet, à raison de 21/35<sup>èmes</sup> (fraction de temps complet),
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat de mairie,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition
- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratifs à raison de 21 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

- **CHARGE** le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

#### **Délibération n°4 Convention archives-numérisation-RGPD**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le livre II du Code du patrimoine,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local est propriétaire de ses archives et est tenu d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

CONSIDERANT que les élus des collectivités sont responsables au civil comme au pénal de la bonne gestion de leurs fonds d'archives et qu'à cette fin les dépenses archivistiques constituent une dépense obligatoire,

CONSIDERANT que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018 et que les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec celui-ci,

CONSIDERANT que ces services d'archives et de RGPD peuvent être établis auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service,

L'autorité territoriale informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Drôme, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes : traitement archivistique papier, traitement archivistique électronique, mise en conformité RGPD.

Le détail des missions figure dans la convention unique. Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

#### **Délibération n°5 Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité**

Vu le code général de collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 portant droits obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi 84-53 du 6 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,  
Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 mai 2021,

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité. La journée de solidarité due est de 7 heures pour un agent à temps complet et est proratisée au temps de travail de chaque agent. Le Maire propose au conseil municipal que cette journée soit effectuée de la manière suivante :

- La répartition du nombre d'heures dues sera réalisée par les agents tout au long de l'année civile.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que la journée de solidarité sera accomplie dans la collectivité de la manière suivante : la répartition du nombre d'heures dues sera réalisée par les agents tout au long de l'année civile, selon le choix des agents.

#### **Délibération n°6 Prime RIFSEEP, avenant à la délibération du 7 décembre 2016**

Le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à la délibération du 07/12/2016 concernant la prime RIFSEEP les cadres d'emploi de catégorie C « adjoint administratifs » et « agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles » ainsi que le cadre d'emploi de « Rédacteur » pour les contrats d'au moins 4 mois Pour le CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

| Adjoints administratifs, ATSEM et Rédacteur (contrat d'au moins 4 mois) |                                  |                                                                                                            |                      |         |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------|
| Groupes de fonctions                                                    | Fonctions                        | Critères                                                                                                   | Montants             |         |
|                                                                         |                                  |                                                                                                            | Mini<br>[facultatif] | Maxi    |
| Groupe 2                                                                | Adjoints administratifs et ATSEM | Appréciation générale, atteinte des objectifs, qualités relationnelles, compétences techniques, réactivité | 0                    | 1 200 € |
| Groupe 3                                                                | Rédacteur                        | Il faut mettre plus de critères pour l'évaluation des catégories B mais pas d'obligation                   | 0                    | 1 900 € |

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> décembre 2021, sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Drôme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** cette proposition, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021

### **Délibération n° 7 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C point V 1<sup>o</sup>bis en vertu duquel la révision libre des attributions de compensation doit tenir compte du dernier rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C210128-07 de la Communauté des Communes du Diois en date du 28 janvier

2021 portants sur la fixation des attributions de compensation des communes membres,

Vu la délibération n°210930-05 de la Communauté des Communes du Diois en date du 30 septembre 2021 portant sur la décision de procéder à la révision libre des attributions de compensation,

Considérant que la CLECT a rendu ses conclusions dans son rapport d'évaluation approuvé à l'unanimité de ses membres, en date du 20 septembre 2021,

Considérant que la révision libre des attributions de compensation tient compte du rapport d'évaluation en date du 20 septembre 2021,

Considérant que chaque commune intéressée doit délibérer à la majorité simple sur le montant des attributions de compensation proposé par l'EPCI la concernant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la révision libre des attributions de compensation à reverser à l'EPCI comme suit :

| Avant révision libre | Après révision libre |                |
|----------------------|----------------------|----------------|
| Fonctionnement       | Fonctionnement       | Investissement |
| + 16 746,60 €        | + 16 782,60 €        | - 36,00 €      |

### **Délibération n° 8 Dépenses à imputer au compte 6232 – fêtes et cérémonies**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Rapport du Maire :

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les repas du conseil municipal ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à

leurs prestations ou contrats ;

- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

### **Questions diverses :**

**\*Camping, piscine :** Le Maire présente le rapport financier de la saison, avec un comparatif sur plusieurs années. Une analyse de rentabilité sera réalisée prochainement.

**\*Site Internet :** Le Maire remercie Pierre POLETO pour la présentation du nouveau site Internet de la commune et pour l'énorme travail réalisé. Il le félicite pour la qualité de ce site, simple d'accès, convivial, ... comme il avait été envisagé.

Le site sera consultable prochainement.

**\*Plan d'eau :** Le Maire informe les conseillers que le Syndicat Mixte du Pas des Ondes a choisi le nouveau gérant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 7 ans.

Il s'agit de Mr Gaël LAFARGE.

Une réunion avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) s'est tenue récemment pour définir les projets d'aménagement paysager du site.

**\*Rencontre avec la DGFIP** (Direction Générale des Finances Publiques) : Le Maire a demandé à nouveau la possibilité de verser directement l'argent des régies à l'Agence Postale de la Commune. Le Maire a également saisi le ministre de l'Économie sur ce sujet.

**\*Questionnaire « sens unique rue des Aires » :** Le sondage effectué par Pierre POLETO auprès de l'ensemble de la population est en cours jusqu'au 23 novembre. A ce jour, une soixantaine de questionnaires a été retournée. Le résultat sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

**\*Bulletin municipal :** Pierre POLETO travaille actuellement sur le bulletin municipal de décembre.

**\*Projet de vidéoprotection :** Pierre POLETO demande où en est le projet. Le Maire informe que nous sommes en attente de l'étude de la gendarmerie.

**\*Défilé du 11 Novembre :** Le Maire rappelle aux conseillers que cette cérémonie fait partie de leur devoir d'élu et leur demande d'être présents dans la mesure du possible.

**\*Maison de santé :** Brigitte PARRENT informe les conseillers que le permis de construire a été déposé, et que l'association du personnel de santé est enregistrée à la sous-préfecture.

**\*PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :** Pierre CHANAL DU BESSET et Emmanuel BLANCARD travaillent sur le futur PLUI, en particulier sur l'affectation des zones agricoles.

Fin de la réunion à 22 heures.



\*\*\*\*\*

## Séance du 29 novembre 2021

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de :

-Pierre DALSTEIN, procuration donnée à Emmanuel BLANCARD

-François HUMBERT, procuration donnée à Jeannette LACOUR

Cathy DELESTRE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 45.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 1 – Revalorisation de la Taxe d'Aménagement**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 Avril 2015, la Taxe d'Aménagement avait été réévaluée au taux de 2.70 % à compter du 1er janvier 2016.

Le Maire propose au Conseil de revoir cette taxe et de la passer à 3% à compter du 1er janvier 2022.

Cette taxe sera renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette augmentation

### **Délibération n° 2 – Achat matériel pour la salle de sommeil de l'école maternelle**

Suite à la demande de la directrice de l'école, le Maire informe qu'il y a lieu d'acheter, pour la salle de sommeil de l'école maternelle, 20 couchettes, avec draps et couvertures, pour un budget de 1 314.60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer cet achat.

### **Délibération n°3 – Répartition Intercommunale des frais de scolarisation du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) 2020/2021.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec la commune de Rémuzat et notamment l'article 3 de cette convention concernant la répartition des frais de scolarisation supportés par le RPI et à répartir entre les communes partenaires.

L'état des frais du RPI a été dressé par les communes de Rémuzat et de La Motte pour l'année scolaire 2020/2021. La participation par enfant est de 1 738.80 €.

Cette participation sera réclamée auprès de chaque commune partenaire du RPI au prorata du nombre d'enfants le fréquentant.

Où l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le montant de la participation

- **AUTORISE** le Maire à présenter les frais de fonctionnement aux communes adhérentes au RPI.

### **Questions diverses :**

\*Le Maire rappelle l'invitation à l'inauguration du « Chouette Bistrot » le samedi 4 Décembre à 13 heures, et s'étalera sur l'après-midi.

\*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le président de l'ADAPEI Drôme qui gère le FAM (Foyer de vie Médicalisé) EYRIAU et le foyer de vie CLAIR MATIN. Les problèmes

de personnel ont été évoqués. A ce jour, en raison de nombreux arrêts maladie et de départs, l'ADAPEI recherche 14 personnes pour la commune de la MOTTE.

Un projet d'agrandissement du centre est toujours en cours.

Le Maire va prochainement inviter Madame la Députée, Célia de LAVERGNE, et Monsieur le sénateur Bernard BUIS, afin de venir visiter la structure.

### **Tour de table :**

\*Pierre CHANAL informe qu'il a assisté à une réunion à Cornillac organisée par la Communauté de Communes des Baronnie, sur la thématique du remplacement des agriculteurs qui vont partir à la retraite dans les années qui viennent.

Plusieurs problèmes se posent, coût de reprise élevé des exploitations, problème du logement (les agriculteurs partant en retraite veulent conserver leur habitation), etc...

\*Pierre POLETO fait un rapport sur le questionnaire envoyé aux habitants concernant un éventuel sens unique dans la rue des Aires.

89 retours (pour la plupart, personnes de 65 ans et plus) sur 230 questionnaires envoyés.

Question 1 (faut-il mettre la rue des Aires en sens unique ?) : 62 % oui et 38 % non

Question 2 (meilleur sens de circulation) : 33 % montée et 67 % descente (avec installation d'un stop et d'un miroir au bas de la rue).

Quelques personnes demandent le stationnement interdit dans la rue.

Une demande de tracé au sol place du Bourg est également formulée.

Le Maire décide que la décision finale sera prise lors du prochain conseil municipal.

\*Brigitte PARRENT informe qu'il n'y a plus de lumière place du Fort. Le Maire a signalé la panne.

\*Jeannette LACOUR rappelle qu'il faut veiller à la mise en place du nouveau protocole COVID pour le marché de Noël et le marché du lundi matin

La séance est levée à 21 heures

\*\*\*\*\*

## **Travaux effectués en 2021**



- Finalisation schéma directeur de l'eau potable
- Calade des Fleurs, fin de la 2<sup>ème</sup> tranche
- Reprise du chemin des Bayles
- 12 interventions pour fuites d'eau et changement de compteurs
- Déclassement de la station d'épuration à 1800 équivalent habitant
- Pose mobilier urbain et main courante
- Peinture de la grille du préau de l'école
- Travaux préparatoires pour la maison de santé

# Elections



L'année 2022 verra se dérouler :

- l'élection Présidentielle, les dimanches 10 et 24 avril 2022 (élections à 2 tours)
- les élections Législatives, les dimanches 12 et 19 juin 2022 (élections à 2 tours).

Inscription sur les listes électorales : comment faire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Pour pouvoir voter en 2022, année d'élections, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune de résidence. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous inscrire au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour des élections.

Dans certaines situations (jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, déménagement pour motifs professionnels, militaires retournant à la vie civile, fonctionnaire admis à la retraite, acquisition de nationalité française), ce délai est allongé jusqu'au 10<sup>ème</sup> jour précédant le 1<sup>er</sup> tour.

Pour vous inscrire, 3 solutions s'offrent à vous :

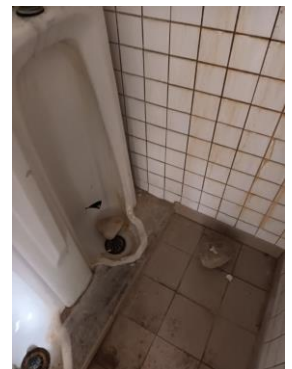
- Par internet (service en ligne) ;
- Par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription dûment complété ;
- A la mairie de votre résidence en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription dûment complété.

## Dégradations du bien public



De nombreuses dégradations importantes ont été constatées ces derniers temps dans le village :

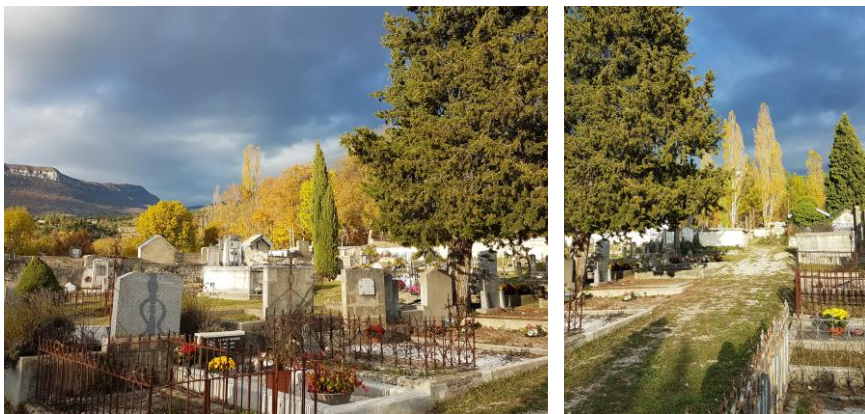
- au City Stade (beaucoup de planches de la barrière ont été volontairement cassées), ce qui peut être dangereux pour les utilisateurs du stade et pour les enfants qui y jouent,
- dans les toilettes publiques de la Place des Ecoles (urinoirs et lavabos cassés)



Ces actes de vandalisme sont absolument inadmissibles. La casse du matériel coûte cher, le remplacement est nécessaire et l'argent que la commune devra utiliser pour ces réparations urgentes, ne pourra pas être investi dans d'autres équipements.

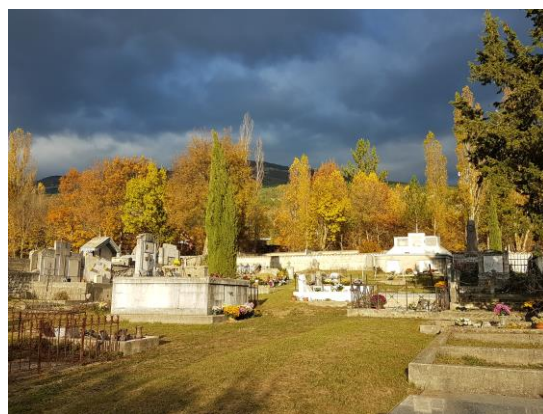
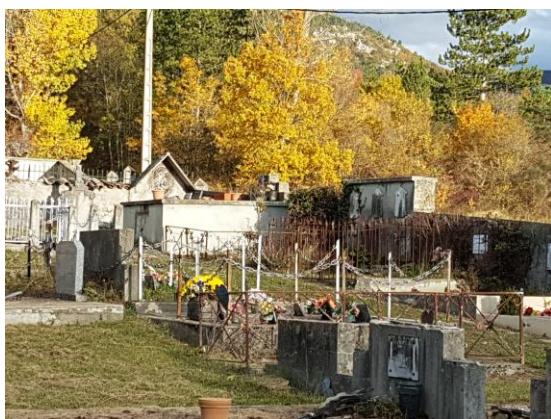
**Ces incivilités, qui sont devenues malheureusement chose courante dans notre société, sont plus que désolantes et coûtent chers aux citoyens que nous sommes.**

Il faut rappeler que ces actes sont sanctionnés par la loi (au civil ou au pénal, selon la gravité).



## Fleurissement du cimetière pour la Toussaint

(Photos de Pierre Poletto)



## Etat Civil

### Décès



DAUMAS Madeleine née JULIEN  
LAUDET Hilaire  
MUNIER Lucette née VIOLET  
PICCARDI Silvio

## Colis de Noël des personnes âgées

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) rappelle les règles d'attribution de ces colis :

- être âgé(e) de 75 ans ou plus,
- être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune,
- une boîte de chocolat est adressée aux personnes absentes de la commune (veuillez transmettre votre adresse de résidence à la Mairie),
- la distribution des colis s'effectue la semaine avant Noël.





# Illuminations de Noël



*(Photos de Pierre Poletto)*

# Epidémie COVID-19, Grippe, Virus de l'hiver

**Face aux virus chaque geste compte,  
Contre la Covid-19, la grippe et les virus de l'hiver, gardons les réflexes des gestes barrières :**

- Porter un masque dans tous les lieux où cela est obligatoire et quand la distance de 2 mètres ne peut pas être respectée
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter dans une poubelle
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres
- Ne pas jeter les masques usagés sur le domaine public, mais dans une poubelle

## Centre de vaccination anti-Covid



**Nous vous rappelons qu'un centre de vaccination est ouvert à la Mairie de La Motte Chalancon sur réservation.**

**Pour prendre rendez-vous, s'adresser au tél : 06 77 08 16 34**

## Remerciements

Cet été, nous avons pu admirer la magnifique exposition de photographies prises en 1892 à La Motte Chalancon et dans la vallée de l'Oule par le peintre Paul URTIN (1874-1962), artiste renommé, qui a vécu de nombreuses années dans notre village.



Pour beaucoup de visiteurs, cette exposition a permis de découvrir les paysages d'autrefois et un peu de l'histoire de notre belle vallée de l'Oule.

Pour d'autres, c'est l'histoire et la vie du village et de nos « Anciens » qui nous sont revenus en mémoire.

Un trait d'union entre le passé et le présent.

La Mairie de La Motte Chalancon remercie la famille URTIN et en particulier sa petite nièce Mme Paule René-Bazin, qui a fait don de la collection numérisée de ces clichés aux Archives Départementales de la Drôme et a permis d'organiser cette remarquable manifestation.

Nous remercions également Mme Chantal Sartorio ainsi que tous les membres du Comité de Suivi et les nombreux bénévoles qui ont rendu possible cette superbe exposition.

# Bilan Expositions 2021 des photos de Paul URTIN

## Expositions de La Motte-Chalancon et de Cornillon sur l'Oule

Les expositions ont été ouvertes au public du 3 juillet au 30 août de façon continue (sauf le mardi). Puis quelques jours de plus les weekends et le lundi jusqu'au 19 septembre, journée du patrimoine. Au total, ces deux expositions ont attiré 2.144 visiteurs : 1.434 à la Motte et 710 à Cornillon.

## Chalancon, la Motte Chalancon et sur le site du Pas des Ondes

A cela, il faudrait ajouter une estimation des personnes qui ont vu les 12 photos à Chalancon dans la rue principale et les 6 photos exposées à l'extérieur dans les rues du village de la Motte près du parcours patrimoine. Car elles ont été bien repérées, par les habitants et par les estivants. Puis la bâche à la sortie du site du Pas des Ondes a été vue par les visiteurs tout au long de l'été.

## Quelques Verbatim des visiteurs

La richesse et la qualité des œuvres ont été signalées à de nombreuses reprises.

Celles et ceux qui ont rempli les livres d'or des deux expositions mentionnent :

*Impressionnant, je reviens encore, tous ces détails !*

*Grosse émotion ce retour arrière de plus d'un siècle, avec des personnages bien typés et des sites que l'on finit par reconnaître et une qualité des photos excellente...*

*Une très belle exposition qui « décoiffe »*



*Beau voyage dans le temps ! Merci d'avoir rendu accessibles ces œuvres précieuses*

*Superbe exposition, beau témoignage sur la vie de la vallée de l'Oule.*

*Le village peut être fier d'avoir abrité un artiste aussi doué et merci à tous ceux qui ont participé à cette exposition.*

*Une expo bien intéressante, un super accueil, de chouettes explications.*

*Quelle trouvaille et quel travail magnifique.*

*Bravo pour cette superbe exposition, magnifique travail ! Tous nos encouragements pour poursuivre cette histoire vivante (famille Urtin de Chabeuil).*

*Merci pour la mise en valeur de ces témoignages historiques... nos racines et félicitations aux bénévoles, des Grenoblois de passage qui reviendront !*

*Belles photographies, on dirait qu'il y a moins d'arbres qu'aujourd'hui, tout est déboisé, les paysages ressemblent à l'Afrique du Nord.*

*Très belle initiative que cette expo ici et à la Motte – une autre époque, une autre vie, une autre nature.*

*Passionnant tout simplement.*

Sur les 156 commentaires, 68 ont été faits par des personnes extérieures à la vallée de l'Oule.

Nous considérons que ces expositions ont été un succès et qu'elles ont été un facteur de satisfaction pour les habitants des 3 communes et de découverte pour les visiteurs extérieurs.

## Et maintenant ...

Les photos décrochées qui étaient sur support adapté, ont été ajoutées dehors, près des lieux où elles ont été prises. Il y a donc maintenant 10 photos à l'extérieur. Un est exposé dans l'entrée de la Mairie de La Motte. Les autres vont être progressivement accrochées dans les salles municipales, à la bibliothèque et à l'école. Enfin des contacts ont été pris avec le musée Hébert de Grenoble pour exploiter la suite du fond iconographique.

Encore merci à la section Cahiers de l'Oule du Club Sportif et Culturel Mottois pour le portage de ce projet, et à tous les financeurs, spécialement à la Mairie de la Motte pour la subvention accordée et le prêt des salles de l'ancienne poste. Enfin grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce projet.  
Chantal Sartorio



# Les Associations

## Aéroclub de La Motte Chalancon

Cent cinquante passagers candidats au vol découverte, et au baptême de l'air, sur les mois de Juin, Juillet, Septembre, début Octobre, ont embarqué à bord de notre avion et nous ont permis d'augmenter le nombre d'heures de vol à l'aéroclub de la Motte Chalancon par rapport à l'année dernière de plus de 40 %, sur 53 vols.

Le fonctionnement de l'aéroclub de la Motte Chalancon est déterminé par l'avion, notre rallye MS-893A F BPBT, qui en constitue la charge majeure, la piste d'aviation du plateau de la Chau, et les hangars.

- L'aéronef : nous atteignons presque le seuil de rentabilité, malgré un important programme de maintenance prévu en fin d'année.

- La piste d'aviation : le seuil de fréquentation a dépassé, d'après nos statistiques et nos estimations, le chiffre de plus 1000 atterrissages par an. Cette fréquentation dégrade la piste et son entretien nécessite des actions importantes de broyage des parties caillouteuses et remblaiements des affaissements du sol dans la partie médiane. La participation des pilotes extérieurs malgré le comportement exemplaire de certains, n'est pas totalement à la hauteur de ce que nous espérons.

- Les hangars, dans ce site très isolé, nécessitent une électrification par panneaux solaires, et par conséquent des investissements importants : l'idée serait d'installer un dispositif pour l'alimentation d'avions électriques.



Très bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le Président.

Laurent Autuori

## Le Tambourinaire

L'année 2021 s'est montrée particulièrement riche et dynamique en ce qui concerne les activités proposées par notre association.



Les sorties, **plus de 18 du printemps à l'automne**, ont toujours pour thème la découverte de notre patrimoine : curiosités de la Nature, qu'elles soient géologiques, botaniques ou mycologiques..., patrimoine bâti ancien (chapelles, antiques monastères enfouis dans la végétation envahissante, ou encore ludiques (promenade « les pieds dans l'Oule », fête du Tambourinaire au pré aux bords de l'Oule, fête des champignons en octobre). En dresser la liste serait long et fastidieux, le périodique « Le Tambourinaire » en donne toujours un compte rendu...

Cette dernière publication, trimestrielle, est désormais intégralement en couleurs. Elle est envoyée aux 150 adhérents de l'association, soit par la poste, soit par internet.

Des projets pour 2022 ?

Bien entendu, reconduire les activités de sorties, continuer à faire du « Tambourinaire » une publication attrayante et culturelle. Par ailleurs, nous reprendrons notre activité d'enseignement de la géologie à l'université du temps libre de Nyons, un moment interrompu du fait du Covid.

# Amicale des Pompiers de La Motte Chalancon



Mesdames et Messieurs habitantes et habitants de La Motte Chalancon,

En cette période de fêtes de fin d'année, le temps des traditionnelles tournées de calendriers reste d'actualité. Vous recevrez ou avez déjà reçu la visite de nos sapeurs-pompiers volontaires pour vous remettre l'édition 2022. Je vous demande de continuer à les accueillir chaleureusement comme cela a toujours été le cas.

Sachez que nous aussi nous allons nous retrouver autour d'un repas de fin d'année pour célébrer Noël et gâter les enfants de nos « amicalistes ».

La fin d'année approche et avec elle la fin d'une époque. En effet, Pauline Neyrinck et moi-même nous ne ferons plus partie du bureau de l'amicale courant 2022 après respectivement 8 et 6 années à la gestion de cette association. C'est pourquoi concernant les projets 2022, je laisserai le futur bureau vous communiquer les événements qu'ils mettront en place.

Au nom des membres du bureau de l'amicale, je vous souhaite une très bonne et heureuse nouvelle année 2022 en espérant que vos différents projets et envies se réalisent.

Élie PRIEUR

Président de l'amicale des pompiers de La Motte Chalancon

## Comité des Fêtes de La Motte Chalancon

Le comité des fêtes de La Motte-Chalancon est une association ayant pour but d'organiser des manifestations festives sur la commune, notamment le bal du 13 juillet et la fête votive.

Le bureau du comité est à ce jour composé de 6 personnes, et nous comptons une petite trentaine de bénévoles, qui se rendent disponibles pour nous aider à organiser nos manifestations. Nous les remercions à nouveau, car sans eux, il nous serait impossible d'assurer les festivités.

Malgré le contexte sanitaire impactant de manière générale nos manifestations de ces deux dernières années, nous avons pu assurer notre traditionnel bal du 13 juillet sur la place du Fort, qui fût une réelle réussite. Nous avons pu constater que de nombreux jeunes du village se sont investis pour la réussite de notre bal. Nous les félicitons, et sommes heureux de voir une équipe jeune, souriante et motivée qui met tout en œuvre pour faire vivre La Motte-Chalancon. Nous profitons également de ce message pour remercier les commerçants du village et la mairie qui nous ont apportés leur aide, avant, pendant et après le bal.



Tout le bureau espère vivement que la situation sanitaire nous permettra d'organiser nos festivités sur l'année 2022, que nous avons déjà commencé à préparer (réservation des groupes, feu d'artifice etc...). Nous gardons donc en tête toujours le même objectif : faire plaisir aux gens et faire vivre notre beau village de La Motte Chalancon !

Le bureau du comité des fêtes

# Le Club Sportif et Culturel Mottois



Dans un contexte sanitaire incertain, la **section trail** a été heureuse de pouvoir proposer cette 6ème édition, recentrée sur les valeurs sportives, tout cela dans une très belle ambiance. Plus de 350 coureurs se sont alignés au départ des différentes épreuves chronométrées auxquels il faut ajouter les randonneurs et les (très) jeunes sportifs de la course enfants. À noter que cette année, sur le Grand Tour des Crêtes long de 86 km et offrant 4 500 m de dénivelé positif, les deux premiers athlètes n'ont pas pu se départager et ont décidé, dans les derniers kilomètres, de franchir la ligne d'arrivée sur la place des écoles main dans la main !

Un grand merci à tous les participants et aux bénévoles qui une fois de plus ont été largement plébiscités tout au long des parcours. Rendez-vous les 15 et 16 juillet 2022 !

La **section randonnée** a pu renouer avec son camp annuel organisé cette année à Trescléoux. 12 participants se sont retrouvés et ont randonnée pendant 3 jours.

Plusieurs séances d'entretien des boucles (débroussaillage, balisage, pose de matériel de sécurité) ont eu lieu tout au long de l'année grâce à la disponibilité de près d'une trentaine de membres sans lesquels se déplacer sur de nombreux sentiers deviendrait délicat... Merci à eux !

Du côté du **Vtt**, les parcours ont été renumérotés à la demande de l'Office de Tourisme du Diois, quelques-uns légèrement modifiés. Les traces GPS seront prochainement disponibles sur notre site **www.randos-lamottechalancon.com** comme le sont déjà celles des randonnées pédestres.



Des visites guidées, des publications, des mises à jour sur le site internet ( [www.randos-lamottechalancon.com](http://www.randos-lamottechalancon.com) onglet « publications ») ont été effectuées pour la **section Cahier de l'Oule/archéologie** qui a également participé très



activement à l'exposition photos Paul Urtin (portage financier, fiches d'accompagnement, gardiennage, jeu pour les élèves de l'école...) qui a rencontré un vif succès avec plus de 2000 visiteurs pendant l'été ! A noter la sortie prévue en 2022 du livre « Histoire de La Motte

Chalancon », tome 2.

Vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à participer à notre prochaine assemblée générale qui se déroulera mi-janvier 2022 (consultez les panneaux d'affichages). Au plaisir donc !

Pour le CSCM,  
Pascal Bourgine

Les CAHIERS de l'OULE  
2021



Chapelle de St Genest à Cornillon

N° 24

Jean-Claude DAUMAS et Robert LAUDET

Edités par le Club Sportif et Culturel Mottois  
26470 La Motte Chalancon

ISSN N° 1241-5200

6 €



# Bibliothèque Mottoise « J'aime Lire »

Après une année 2020 au ralenti et un dernier confinement, la bibliothèque a repris doucement ses activités en 2021 : 2 jours d'ouverture par semaine, le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h, avec les précautions sanitaires nécessaires (port du masque, gel).

Augmentation du nombre d'abonnés + 11 lecteurs adultes (-13 en 2020), les enfants de l'école maternelle ont repris le chemin de la bibliothèque tous les mardis après-midi : chacun emprunte le livre de son choix pour une semaine, 2 cercles de lecture (3-4 habituellement), reprise de nos échanges de livres (romans, policiers, documentaires, ...) avec la médiathèque de Die.

Diverses animations :

- carnaval en affiches, petite expo des travaux de Muriel F. à la bibliothèque.

- le 1<sup>er</sup> avril, animation à la maternelle : accrochage de poissons géants, manches à air, chanson de Bobby Lapointe : « la maman des poissons ».

Les 26 et 30 juin, participation au parcours artistique : accueil de l'expo de Sylviane Hanscotte : tableaux en végétaux stabilisés, sans oublier Mô, sur ce parcours, notre conteuse vagabonde.

Le 15 juillet et le 4 août : atelier « création de BD » animé par Jonathan Sauvebois. Belle et joyeuse participation.

Avec Mô, reprise des heures de contes :

- 28 juillet, contes sous l'arbre pour le centre aéré ;

- en octobre : une semaine contée pour 6 classes dans les villages de La Motte Chalancon, Rémuzat, Sainte-Jalle, Sahune, grâce à une roulotte tractée par des agriculteurs, merci aux taxis-tracteurs ;

- 30 octobre et 1<sup>er</sup> novembre : contes dans la roulotte devant l'ancienne poste – expo de 20 artistes mottois.

Merci à Mô pour ces beaux moments partagés.

Pendant l'été, vente sur le marché le lundi matin. L'argent récolté nous permet d'acheter les dernières nouveautés et ainsi enrichir le fond de la bibliothèque (63 livres en 2020, à ce jour 57 pour 2021). Merci à Pierre Dalstein qui, cette année encore, nous a gracieusement prêté son local et à toutes les personnes qui font don de livres. Un petit rappel : nous n'acceptons pas les magazines, les livres scolaires et les livres usagés.

Nous rappelons que si vous ne voulez pas/ou ne pouvez pas vous déplacer, nous restons à votre disposition pour vous porter vos livres à domicile, contacter-nous et nous le ferons avec grand plaisir.

Merci à tous (tes) nos lecteurs(trices), toutes les bénévoles, pour leur implication, leur aide, leur demande, leur souhait ... qui permettent à l'Association « J'aime Lire » de se pérenniser.

Les Bénévoles.



(Atelier - création de BD)

# La Chorale l'Eygues l'Oule

La Chorale est une association loi 1901 créée en 2007.

Présidente : Mme Dany Ponçon,

Trésorière : Mme Marie-Christine Milan,

Secrétaire : Mme Chantal Sartorio,

contact mail : [csartorio44@gmail.com](mailto:csartorio44@gmail.com) ou tél. 06 86 68 86 92

Elle permet à ses adhérents de s'initier et de se perfectionner au chant choral sous la conduite de Jean Dominique Westphal, chef de cœur. Les 4 registres sont présents : soprano, alto, ténor et basse. Les morceaux travaillés concernent : les chants classiques profanes et religieux, les chants du monde, les chansons françaises de toutes périodes, les spirituals, etc...

La chorale comporte 24 membres actifs des communes environnantes. Les répétitions se déroulent sur 2 heures, les mercredis soir à 19h30, soit à l'église, soit à la salle de la mairie de Cornillon sur l'Oule, hors vacances scolaires.

Par ailleurs, certains membres se regroupent un samedi par mois à Poyols avec les chorales de Die « Mélodye » et de Luc en Diois « Piacere Cantat ».

Chaque année, elle participe et/ou organise des concerts avec d'autres chorales de la Drôme ou d'ailleurs. Même si les deux dernières années ont été plus difficiles, nous maintenons le lien avec les répétitions partagées sur internet et avec des envois de musique de notre chef de cœur et de certains membres. Nous espérons pouvoir faire un concert en l'église de la Motte Chalancon en 2022.

Nous serons heureux de vous accueillir parmi nous pour 2022, même débutant. Seule votre motivation à chanter nous importe. Nous venons d'accueillir en septembre plusieurs nouvelles personnes et des collègues de l'ancienne chorale de Rosans nous ont également rejoints cette année. Sachez aussi qu'il est possible de démarrer en cours d'année.

Venez chanter avec nous...

SITE INTERNET : [chorale-eygues-oule](http://chorale-eygues-oule.com)





# Association « La Dynamotte »

Pour notre 2ème année de fonctionnement, nous sommes ravis de vous rappeler les évènements qui ont pu se réaliser et vous présenter nos nouvelles antennes - ressources.



Ces vendredis d'été, lors des « *Marchés nocturnes hebdomadaires* », vous avez rencontré les producteurs et artisans locaux sur la place des Ecoles : maraîchage, miel, sorbets, produits de soin, plantes aromatiques et médicinales, bijoux, huile, charcuterie, conserves, rôtisserie... et en musique ! Merci à toutes et à tous d'avoir participé.

En septembre, une « *soirée d'accueil des Nouveaux Arrivants* » installés dans la vallée a été organisée au Pré d'Oule. Un fort moment, autour d'une soupe, riche en nouvelles énergies. D'Establet à Chalancon en passant par La Charce, Cornillon et Arnayon, bienvenue aux

nouveaux habitants.

Deux nouvelles antennes ont émergé de l'Association : des énergies nouvelles et riches.

**Le groupe de musique les Mott'zikaes et le Réseau d'artistes de la vallée de l'Oule.**

Depuis plus de trois années, de trois à dix musiciens se réunissent toutes les semaines pour répéter ensemble.

Parmi les instruments, nous trouvons : guitares, mandolines, flûtes, guitare basse, banjo, accordéon diatonique, cornemuse du centre-France, flûte de pan, percussion et à l'occasion, violons et flûte traversière.

**Spécialisé dans les musiques et danses traditionnelles du monde folk, le groupe les Mott'zikaes** se propose pour des animations musicales ou des bals folks auxquels vous avez pu assister dans la vallée.



**L'événement « Itinéraire artistique » des 19 et 20 juin 2021** avec plus de 45 artistes exposants chez eux ou chez l'habitant a attiré plus de 300 visiteurs. Il aura lieu chaque année pendant trois jours lors des week-ends de la Pentecôte. Contact : [reseau.artistes.oule@gmail.com](mailto:reseau.artistes.oule@gmail.com)

**D'octobre à décembre 2021 ont été lancés quatre ateliers artistiques** (fresque, aquarelle, tressage de lavandes, zentangle, chansons françaises...).

**Lors du week-end de la Toussaint 2021**, dans les locaux de l'ancienne Poste, s'est déroulée « *l'exposition collective* » de 32 artistes exposant

plus de 50 créations. Un succès qui a ravi les 270 visiteurs ainsi que cinquante petits et grands qui ont pu écouter Monique Capelle conter devant la roulotte.

Par ce biais, nous rappelons que l'association La Dynamotte souhaite « proposer, porter et accompagner les projets en partenariat avec les habitants, les acteurs du territoire, les associations et la municipalité ».

Nous remercions chaleureusement nos adhérents, les nouveaux arrivants et le public nous ayant encouragé cette année.

Toute personne ou structure ayant un projet et/ou souhaitant adhérer à l'association est invitée à nous contacter par mail : [ladynamotte@gmail.com](mailto:ladynamotte@gmail.com) ou à glisser sa demande dans la boîte aux lettres, au n° 40, rue de la Paravende.

# Cercle de l'Amitié

**Le Cercle de l'Amitié**, dont le comité est composé de : Mme Christiane Piccardi, Présidente - Mr Georges Lavert, Vice-Président - Mme Christine Thiriaux, Secrétaire - Mme Michèle Rossetto, Trésorière - Mme Lucette Lavert, Suppléante, a repris ses activités le 6 octobre 2021 après une interruption de 18 mois.

Au programme sont prévues de multiples activités, entre autres une journée « Plus belle la vie » avec présentation de nombreux nouveaux articles.

Le 1<sup>er</sup> décembre aura lieu le petit loto interne au Cercle.

Le mercredi 15 décembre, à la veille des fêtes de fin d'année, un repas convivial sera organisé au restaurant « la Rabasse » à Montmorin.

Notre assemblée générale se déroulera le mercredi 12 janvier 2022 à 14h00.

Plusieurs ateliers formatifs se succéderont pendant l'année 2022 (atelier mémoire, atelier nutrition, atelier informatique).

Le grand concours de belote sera organisé le 30 janvier 2022. Un petit concours de belote interne au Cercle aura lieu le mercredi 16 février.

Un grand loto aura lieu en novembre 2022 (date à déterminer).

Dans le courant du mois de mai, nous connaissons un voyage d'une journée : un peu d'évasion ! (date à déterminer).

En juin, un autre repas est prévu aux « Fontettes » à Bruis pour fêter l'arrivée de l'été.

Notre association fait également partie d'INTERCLUBS de Nyons. C'est pourquoi plusieurs fois par an nous nous joignons à eux dans le cadre de diverses activités (fêtes, boules, belote et voyages divers).

Notre association fonctionne chaque mercredi et jeudi de 14h00 à 18h00 ; le mercredi est consacré aux jeux divers dont la belote, le jeudi étant réservé aux activités manuelles (créations, confection, tissus, tricot).

Toute nouvelle proposition d'activité au sein du Cercle est bienvenue !!

On vous y attend nombreux.

La Présidente, Christiane Piccardi

## La course cycliste « La Drômoise » fait étape à La Motte

Le vendredi 17 septembre dernier, La Motte était aux couleurs de « La Drômoise », course cycliste traversant les Terres du Diois, depuis maintenant 14 ans. Comme chaque année, depuis l'origine, la course est repassée dans notre village le dimanche. En effet, depuis la 12<sup>ème</sup> version en 2019, il a été créé une « 3<sup>ème</sup> journée » dont le départ et l'arrivée se font à La Motte. Cette boucle, toujours organisée le vendredi, a été appelée depuis « la Drômoise en Baronnies Provençales ». Ce circuit de cyclotourisme traverse, en épreuve de cyclotourisme, les paysages des Baronnies chers à notre Parc Naturel Régional.



Après une année entre parenthèse, due à la crise sanitaire liée au Covid, environ 150 participants se sont élancés pour un circuit de 110km (avec dénivelé de 2050m) en passant par Saint Nazaire, Vesc, Valouse, Sainte-Jalles et Rémuzat, enchaînant 4 cols, entre dépassement physique et beauté du paysage.

Une magnifique journée qui nous a permis d'accueillir cette manifestation et montrer le visage de notre beau pays, dans une ambiance joyeuse et conviviale avec toute une équipe de bénévoles, prête à recommencer.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine avec un circuit qui évolue dans les Baronnies Provençales, mais toujours au départ et à l'arrivée de La Motte.

# Déchetterie



**RAPPEL : L'aire de tri de La Motte Chalancon est ouverte :  
le mardi et le samedi de 9h00 à 11h45**

Pour accéder à l'aire de tri vous devez être muni d'une carte magnétique. Les personnes n'ayant toujours pas récupéré leur carte doivent la demander directement à l'accueil de la CCD (Communauté de Communes du Diois) au 42, rue Camille Buffardel à Die ou par mail [contact@paysdiois.fr](mailto:contact@paysdiois.fr). Pensez à joindre un justificatif de domicile (pour les professionnels produire un extrait de Kbis).

Merci à chacun de respecter les horaires du site et d'adapter son heure d'arrivée à la durée de déchargements.

## **Les consignes à respecter:**

Avant de déposer vos déchets, bien vérifier sur les conteneurs les pancartes identifiant la nature du contenu. À compter du mois d'octobre 2021, la Communauté des Communes du Diois a mis en place la simplification du geste de tri.

***100% des emballages peuvent désormais être triés dans la colonne JAUNE.***

♦ Depuis le mois d'octobre 2021, vous devez mettre tous vos emballages dans les conteneurs **JAUNES**. En plus des bouteilles et flacons en plastique et des emballages métalliques, vont dorénavant dans les contenants de tri jaunes :

⇒ **TOUS les emballages en plastique** : Les pots et boîte, les barquettes, les tubes, les films et sachets, etc.  
⇒ **TOUS les petits emballages en métal** : Les gourdes de compote, les tubes, les feuilles d'aluminium froissées, les opercules, les couvercles et capsules, les plaquettes de médicaments vidées.

Les recommandations habituelles restent inchangées :

⇒ **JETER en VRAC** dans les colonnes jaunes,  
⇒ **NE PAS LAVER** les emballages, simplement bien les vider,  
⇒ **NE PAS EMBOÎTER** les emballages les uns dans les autres.

♦ À déposer dans les conteneurs **VERTS** réservés aux emballages en verre : les bouteilles, les pots, les bocaux, les flacons en verre incolore et coloré.

*Ne pas y déposer : la vaisselle, les vitres, les miroirs, les ampoules, la porcelaine.*

♦ À déposer dans les conteneurs **BLEUS** destinés aux papiers et cartons : les journaux, revues, prospectus et magazines, les feuilles, papiers, courriers, lettres et enveloppes, les cartons d'emballages, cartonnettes de yaourts, boîtes de gâteaux, paquets de lessive, sacs en papiers, ...

*Ne pas y déposer : Les blisters qui entourent quelques fois les magazines.*

***Le tri est un effort quotidien. Chaque geste compte. Merci à tous pour votre participation active !***

**Afin de protéger l'environnement, ne rien déposer en dehors de l'enceinte de l'aire de tri. C'est un geste éco-responsable.**

# Informations de la Mairie

## **Bulletin Communal**

Les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, reçoivent automatiquement le bulletin communal dans leur boîte aux lettres.

Pour les autres, non-résidents permanents ou non-inscrits sur la liste électorale de la Motte Chalancon, **le bulletin communal est consultable sur le nouveau site internet de la Mairie, dès sa parution.**

## **Pages mail « Infos Mairie »**

Pour recevoir les pages « Infos Mairie » par mail, merci de bien vouloir s'inscrire à l'adresse suivante : [mairie@lamottechalancon.com](mailto:mairie@lamottechalancon.com), en précisant à quelle adresse mail « Infos mairie » doit vous être envoyé.

## **Site Internet de la mairie**

Le nouveau site internet officiel de la mairie vient d'être mis en ligne. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : [www.lamottechalancon.com](http://www.lamottechalancon.com) Merci à tous d'avoir patienté.

## **Encombrants**

Un ramassage des encombrants est organisé par la mairie le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois (le matin). Les employés communaux passent chez les personnes de 75 ans ou plus qui se seront fait inscrire en mairie quelques jours auparavant. (tél. mairie : 04 75 27 20 41)

## **Cartons**

**RAPPEL** : Les cartons (petits ou grands) ne doivent en aucun cas être laissés au pied des containers à ordures. Ils doivent être apportés obligatoirement à la déchetterie.

## **Containers à ordures**

**Il est rappelé que les dépôts d'ordres sauvages sont interdits.**

Pour des questions de propreté, d'hygiène et de civisme, il vous est demandé de ne rien déposer autour des containers à ordures. Si les containers sont pleins, le signaler à la Communauté des Communes du Diois.

Soyez acteurs de la protection de votre environnement et de la préservation des beaux paysages de notre commune. Merci

## **Sapin de Noël**

Après les fêtes, jusqu'au 15 janvier, vous pourrez déposer vos sapins sur le parking du centre dans l'emplacement prévu à cet effet. Les employés communaux les évacueront à la déchetterie.

## **Déneigement**

Dans le cas de la viabilité hivernale et pour le bon déroulement des interventions de déneigement et de salage des services du département de la Drôme, il est impératif que chacun d'entre nous fasse preuve de civisme en évitant de stationner dans les rues du village durant l'hiver. Cela permettra de dégager les voies correctement et évitera d'accrocher d'éventuels véhicules en stationnement.

## **Rappel aux Associations**

Les Associations qui souhaitent demander une aide pour l'année 2022 devront en faire la demande sur imprimé CERFA n° 12156\*05 et joindre obligatoirement le projet détaillé pour lequel la subvention est demandée et le bilan financier de l'année 2021.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au lundi 31 janvier 2022, dernier délai.**

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de dépôt, ne sera pas étudié et sera systématiquement rejeté.



## Infos utiles

**Mairie** - 3, place des Ecoles

Tél : 04 75 27 20 41 / Courriel : [mairie@lamottechalancon.com](mailto:mairie@lamottechalancon.com)

accueil du public : du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

**Déchetterie** - 1230 route de Chalancon

Les mardis et samedis de 9h00 à 11h45

**APC (Agence Postale Communale)** - 435, Grand rue

ouverture le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h15 à 11h30

**Gendarmerie** - place de l'Amitié

Tél : 04 75 27 20 34

**Médecins**

Docteur Michèle MARTIN - 85, rue du Bourg Tél : 04 75 27 21 45

Docteur DRIEUX - Rémuzat Tél : 04 75 28 23 22

**Infirmières**

Cabinet COMBEL/MILLIERE - Tél : 04 75 27 97 93

Mme ROBERT - Tél : 04 75 27 33 58 / 06 98 83 53 49

**Kinésithérapeute** - 46, rue de la Paravande

Christophe GONZALES - Tél : 04 75 26 31 64

**Taxi Combe** - 410, Grand rue

Tél : 04 75 27 20 20

**Pharmacie** - Rémuzat

Tél : 04 75 27 86 82

ouverture tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

le samedi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00

**Ambulance** - Rémuzat

Tél : 04 75 27 84 19

**Espace France Services du Diois** - Die

Tél : 04 75 22 31 87

**Espace multi accueil et Maison d'assistantes maternelles** - Rémuzat

Tél : 04 75 27 36 77

**Transport à la demande**

Réservation au moins 24 heures à l'avance - Tél : 04 28 61 26 26

**Gendarmerie 17 / Samu 15 / Pompiers 18 / Appel d'urgence européen 112**